



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 26 février 2026

Présents : Madame MARTIN Marie-Noëlle, Madame BARRET Isabelle, Monsieur MULLON Jean-Luc, Madame BARBOTTEAU Véronique, Monsieur BUSSON Jacques, Monsieur HAPIOT Benoît, Monsieur MARSH Colin, Madame THEILLOUT Jackie, Monsieur VALLIER Jamy

Absent excusé : Madame MORIN Anne-Marie

Absent non excusé : Monsieur MOREAU Jean

Secrétaire de séance : Monsieur MULLON Jean-Luc

Date de convocation : 23 février 2026

1- Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2026

Le PV a été approuvé à 09 pour – 00 contre – 00 abstention.

2- DELIBERATION – BUDGET – ADMISSION EN NON VALEURS

Madame le Maire, sur proposition du SGC de Rochefort, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les admissions en non-valeurs pour une somme de 96,53 euros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 09 pour – 00 contre – 00 abstention **DECIDE** :

- D'approuver la somme de 96,53 € d'admission en non-valeurs.

3- QUESTIONS DIVERSES

a. Calendrier des astreintes pour le 1^{er} tour des élections municipales

	08h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Marie-Noëlle MARTIN	X		X	X
Jean MOREAU		X		
Isabelle BARRET			X	
Jean-Luc MULLON		X		
Véronique BARBOTTEAU	X			
Jacques BUSSON		X		X
Benoit HAPIOT			X	X
Colin MARSH		X	X	X
Anne-Marie MORIN				X
Jackie THEILLOUT	X			
Jamy VALLIER	X			

b. Vente du lot C

La vente définitive du lot C de Bel'Air a été effectuée le mardi 17 février 2026 à l'office notarial Not'Atlantique de Saint Porchaire.

c. Informations sur le lot B

Madame le Maire rappelle tout l'historique de la vente de ce lot.

En octobre 2024, un compromis de vente a été signé.

En avril 2025, les acquérir de ce lot se sont rétractés malgré l'obtention d'un emprunt bancaire et du permis de construire.

Suite à cela, il leur a été demandé de régler des dommages et intérêts afin de respecter la clause d'engagement stipulant que le désengagement sans raison valable sera appliqué.

Les acquéreurs ont alors déposé un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers.

Ce jour, la commune a appris que le tribunal administratif a rejeté ce litige en novembre 2025 pour incompétence de juridiction.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 11.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc MULLON



Le Maire
Marie-Noëlle MARTIN

